



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 12 novembre 2019 — N° 80

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la signature de la Déclaration de coopération interrégionale entre Charlevoix et Greater Portland.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association régionale de soccer de Laval.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de rendre hommage au marathonien Daniel Lequin à l'occasion du lancement de son autobiographie.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Comité jeunesse La Presqu'île.

12 novembre 2019

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'abbé Yves Marcil pour son engagement communautaire.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre Domrémy des Appalaches inc.

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Projet intervention prostitution Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter la MRC de Coaticook, lauréate du concours Inspiration MMQ en gestion des risques.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Donald Scott, alias M. Bonbon, pour son engagement communautaire.

À 13 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

12 novembre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 octobre 2019 par M. Laframboise (Blainville) concernant la gestion des inondations et programme d'aide aux sinistrés des villes d'Oka et de Saint-Placide;

(Dépôt n° 1158-20191112)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 10 octobre 2019 par M. Fortin (Pontiac) concernant le maintien des services de l'urgence Cloutier-du-Rivage, secteur du Cap-de-la-Madeleine en Mauricie.

(Dépôt n° 1159-20191112)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposé par M. Gaudreault (Jonquière) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 13 novembre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1160-20191112)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

12 novembre 2019

Motions sans préavis

M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les états financiers consolidés 2018-2019 du gouvernement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la prévention des violences conjugales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale signifie au gouvernement fédéral que tout changement à la formule de la péréquation doit être conditionnel à l'accord explicite du gouvernement du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 241 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

12 novembre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Marissal (Rosemont), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les gagnants nationaux du 130^e concours de l'Ordre national du mérite agricole, la plus haute distinction dans le milieu agricole et le plus ancien concours du Québec, dont la cérémonie a eu lieu le 8 novembre dernier;

QU'elle félicite les entreprises gagnantes des régions de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord qui font rayonner le Québec bioalimentaire sur les scènes nationale et internationale;

QU'elle félicite également les lauréats du Prix de la relève agricole 2019, de la région de l'Outaouais, qui se sont distingués par leur esprit d'innovation, leur compétence et leur engagement dans la communauté;

QU'elle réaffirme la contribution des femmes et des hommes sur l'ensemble du territoire du Québec qui, par l'agriculture, font la fierté de leur région tout en rapprochant les consommateurs et les producteurs;

QU'elle rappelle tout le savoir-faire et le travail accompli par les producteurs et productrices agricoles du Québec et encourage le développement d'une industrie agroalimentaire dynamique et novatrice;

Enfin, qu'elle réitère que les objectifs d'excellence du concours de l'Ordre national du mérite agricole et du Prix de la relève agricole doivent continuer d'inspirer une agriculture pérenne et durable au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 novembre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 47, Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 19 novembre 2019 de 10 heures à 11 h 45 et de 15 h 30 à 17 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Ville de Montréal
Ville de Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

12 novembre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n°43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 13 novembre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Gaudreault (Jonquière).

12 novembre 2019

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle la motion adoptée à l'unanimité, le 28 mai 2019, qui réitérait que « la nation québécoise est souveraine sur son territoire »;

QUE, d'ici la fin de la présente période de travaux, la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières et tiennent des audiences publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 03, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débat de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 25.

À 15 h 26, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

12 novembre 2019

Les travaux reprennent à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Derraji (Nelligan) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « Le manque de crédibilité du ministre auprès des partenaires économiques, régionaux et du milieu de l'enseignement supérieur pour la poursuite de la réforme caquiste du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) »;
 - le deuxième, sur une question adressée par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) à Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, portant sur le sujet suivant : « Les impacts négatifs du cafouillage de la réforme caquiste du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) sur la réputation et le rayonnement du Québec à l'international »;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à M. Legault, premier ministre et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise, portant sur le sujet suivant : « Les services gouvernementaux offerts aux Québécois d'expression anglaise. ». M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, remplace le premier ministre pour ce débat.
-

12 novembre 2019

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 13 novembre 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 18 h 35, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 novembre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

12 novembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 241)

POUR - 108

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	(Champlain)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)	
	(Rimouski)		